



Chèr(e)s ami(e)s,

Je viens avec le conseil vous souhaitez tous nos vœux pour l'année 2018.

Que celle-ci vous soit profitable tant sur le plan professionnel que personnel. Nous pensons également à celles et ceux qui sont dans la maladie.

Pour notre part, l'année 2017 a connu plusieurs affaires juridiques avec des plaintes concernant des indécences de certains professionnel(le)s vis-à-vis de leurs consœurs et confrères.

Nous espérons que dans les temps futurs nous n'aurons plus à faire face à ce genre d'indiscipline et que tout le monde comprendra que des relations confraternelles et déontologiques doivent prévaloir au sein de notre communauté.

2018 sera également l'année des élections ordinaires. La Haute et la Basse-Normandie seront désormais réunies en une seule entité. Les futurs élu(e)s se présenteront en binôme pour recueillir vos suffrages et gérer au mieux le nouveau Conseil Régional de Normandie, dont le siège a été fixé à Rouen après délibération du Conseil National.

Je vous engage à vous impliquer dans la vie de notre organisation en prenant part massivement au scrutin et pourquoi pas vous présenter à l'élection.

Ainsi vous donnerez force et réalisme à notre Ordre.

Le Conseil et moi-même vous réitérons tous nos vœux confraternels.

Ernie MEISELS
Président

- 1 **Éditorial**
- 2 **CROPP Budget prévisionnel 2018**
- 3 **Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS)**
- 4 **Rappels / Mouvements du Tableau**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
HAUTE-NORMANDIE

32, rue Grand Pont
76000 ROUEN
Tél. 02 35 15 49 37
contact@haute-normandie.
cropp.fr

Permanences et accueil

Lundi 10h-13h / 14h-17h
Mardi 10h-13h / 14h-17h
Judi 10h-13h / 14h-17h
Vendredi 10h-13h / 14h-17h

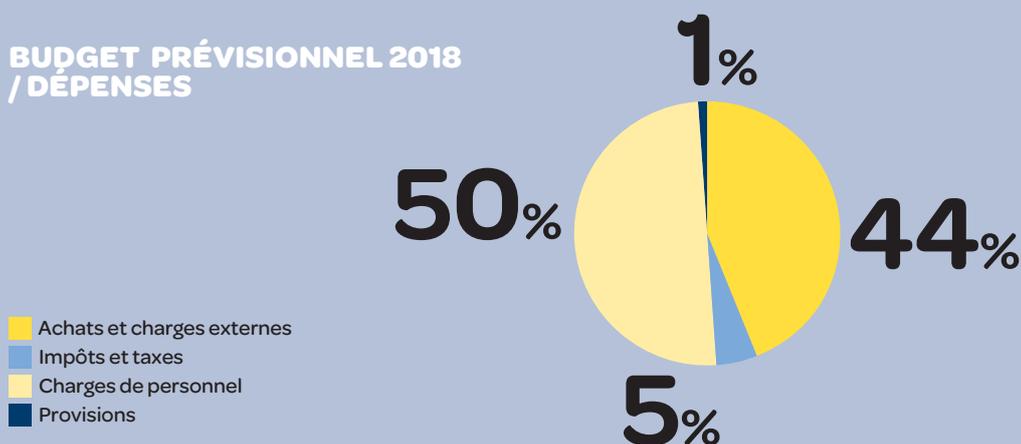
Éditeur : CROPP Haute-Normandie
Directeur de la publication :
Ernie MEISELS
Rédacteurs : Ernie MEISELS,
Patrick DUHAMEL, Anny PISELLI,
Stéphane BESNIER, Marie-
Laurence LACOUR-SAYARET
Secrétaire de rédaction :
Thibault CHOQUART
Dépôt légal : décembre 2017
Tirage : 286 exemplaires
ISSN 1969-4385

CROPP BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

	Réel 13	Réel 14	Réel 15	Réel 16	Budget 18
Subventions reçues	40 000	40 000	40 000	57 171	28 500
Quotités	14 251	14 812	16 383	--	
Facturation ONPP - CROPP	557	180	13	1 960	1 000
Produits financiers et autres	1 132	514	28	86	40
Total encaissements	55 940	55 506	56 424	59 217	29 540
Achats ONPP - CROPP	184	221	523	219	115
Électricité et gaz	405	298	266	218	115
Fournitures d'entretien et petits & équipements	275	366	113	56	28
Fournitures de bureau	560	179	657	37	20
Locations immobilières + Charges locatives	8 593	10 124	10 129	9 904	5 000
Locations diverses	84	-	-	-	-
Entretien et réparations	930	985	1 618	1 055	500
Maintenance + Documentations et abonnements	-	79	-	-	-
Indemnités élus	13 430	14 170	8 937	7 445	3 800
Rémunérations intermédiaires honoraires	1 005	82	-	4 503	1 000
Publications	259	680	-	-	-
Divers	1 050	244	269	267	140
Déplacements SNCF + voiture péage hôt	3 523	3 220	1 976	2 259	1 000
Missions réceptions restaurants	791	443	307	366	180
Frais postaux	485	447	1 019	388	200
Téléphonie	757	920	485	1 086	550
Total autres achats et charges externes	32 330	32 460	26 300	27 804	12 648
Taxe sur les salaires	1 324	0	1 279	1 261	1 280
Formation professionnelle continue	115	128	120	89	45
Taxes foncières, habitation, ordures ménagères	1 248	2 280	2 231	2 280	-
Total impôts et taxes	2 687	2 408	3 630	3 630	1 325
Rémunération du personnel	19 396	20 735	21 540	21 068	10 600
Charges sociales	7 849	8 868	8 133	7 799	4 000
Total charges de personnel	27 245	29 603	29 673	28 867	14 600
Dotations aux amortissements	768	-	794	612	305
Total provisions	768	0	794	612	305
Charges exceptionnelles	2 757	177	431	363	180
Produits exceptionnels	2 190	78	-	-	-
Impôts sur les sociétés	-	33	20	-	-
Total exceptionnel	-567	-132	-451	-363	-180
Résultat	-7 658	-9 097	-4 424	-2 060	482

Le budget prévisionnel 2018 vous présentent sur les 6 premiers mois de l'année, date après laquelle aura lieu le regroupement de la Basse et la Haute-Normandie.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 / DÉPENSES



Les pédicures-podologues désormais intégrés au Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS)

Après les pharmaciens, les sages-femmes, les chirurgiens-dentistes, les médecins et, plus récemment, les masseurs-kinésithérapeutes, les pédicures-podologues sont désormais entrés au RPPS. Voulu par les pouvoirs publics, cette intégration simplifie grandement les démarches administratives des professionnels. C'est l'Ordre qui a été désigné pour centraliser et organiser la diffusion de leurs informations professionnelles.



En pratique : Qu'est-ce qui change pour le pédicure-podologue ?

> Suppression des démarches en Agence Régionale de Santé (ARS)

Les pédicures-podologues qui n'ont pas d'autre activité n'ont plus de démarche à effectuer pour s'enregistrer en ARS, que ce soit en cas de primo-enregistrement ou pour un changement de situation.

> Attribution d'un n° RPPS

Chaque pédicure-podologue est enregistré au RPPS et se voit attribuer un n° RPPS, qui devient son identifiant national de professionnel de santé en remplacement du n° ADELI. **Ce n° RPPS peut lui être communiqué par l'Ordre ou être consulté directement sur le site Internet annuaire.sante.fr**

> Changement de la procédure de délivrance de carte CPS

La délivrance de carte CPS devient automatique dès lors que le professionnel est inscrit à l'Ordre, qu'il soit libéral ou salarié (plus de formulaire de demande de carte). Pour les libéraux (hors remplaçants), la délivrance de carte CPS est conditionnée à l'enregistrement du professionnel en CPAM (qu'il soit conventionné ou non).

Les cartes CPS seront adressées aux professionnels qui n'en disposent pas à la fin de cette année (2017). Il est inutile de contacter votre Conseil régional, la procédure est automatique et réalisée par l'ASIP Santé.

N.B. : Les pédicures-podologues déjà porteurs de carte CPS ADELI conservent leur carte. Celle-ci sera renouvelée en une carte CPS RPPS avec leur identifiant à l'échéance de la carte ADELI (expire au bout de 3 ans) ou en cas de renouvellement anticipé, suite à un changement de situation.

Le RPPS

Le RPPS est le répertoire unique de référence qui rassemble et publie des informations permettant d'identifier les professionnels de santé. Chaque professionnel de santé est identifié par un numéro RPPS qu'il conserve tout au long de sa vie professionnelle.

L'identifiant ou «numéro RPPS»

C'est un numéro à 11 chiffres, unique et permanent, qui vous est attribué et permet de vous identifier. Chaque professionnel inscrit au Tableau dispose désormais ainsi d'un identifiant RPPS. De même, tout nouvel inscrit au Tableau de l'Ordre se verra attribuer un identifiant.

NB : Tous les pédicures-podologues inscrits au Tableau de l'Ordre conservent par ailleurs leur numéro d'inscription à l'Ordre.

La carte «CPS» : Votre carte de professionnel de santé

La CPS est votre carte d'identité professionnelle électronique : les données qu'elle contient sont réputées exactes et opposables. Ce sont celles que vous avez communiquées à l'Ordre. Elle vous sera utile pour votre identification et authentification pour l'accès à de nombreux services électroniques.

Elle est assortie d'un code PIN à conserver précieusement et d'usage strictement personnel. La Carte CPS fonctionne avec un lecteur «bi fente» ou des lecteurs standard homologués du marché.

Vérifiez que votre éditeur de logiciel a mis en conformité avec le RPPS l'application de gestion de cabinet que vous utilisez.

La carte est valable 3 ans. Elle sera renouvelée automatiquement à échéance et remplacée par anticipation en cas de changement de situation le nécessitant (exemple : changement d'activité).

La carte «CPS» et vous :

- Vous êtes déjà inscrit au tableau de l'Ordre et possédez un numéro Adeli ?
- Vous n'êtes pas encore inscrit au tableau de l'Ordre ?
- Vous déménagez dans un autre département ou modifiez votre mode d'exercice ?

> Retrouvez les démarches nécessaires selon votre situation et votre exercice en consultant la plaquette RPPS reçue par courrier ou sur le site Internet de l'Ordre : www.onpp.fr/profession/informations-professionnelles/736.html

> Pour toute question sur l'utilisation de votre carte CPS ou pour l'installation de votre matériel : voir l'espace pro sur le site <http://ameli.fr>

> En cas de problème sur une carte (carte qui ne fonctionne pas, perte ou vol), contacter le support de l'ASIP Santé : **0 825 852 000** 24/24 heures - 7/7 JOURS Service 0.06€/min + prix d'un appel.

RAPPELS

- > Pour plus de rapidité et pour une question d'écologie, le CROPP Haute-Normandie privilégie les communications de tout document par mail. N'oubliez pas d'envoyer vos adresses mails ! Celle du CROPP Haute-Normandie est la suivante : contact@haute-normandie.cropp.fr
- > N'oubliez pas également d'envoyer vos attestations RCP, elles sont très importantes et obligatoires.
- > Nouveaux jours et horaires d'ouverture du CROPP Haute-Normandie à partir du 1^{er} janvier 2018 : Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h.

MOUVEMENTS DU TABLEAU Année 2017

Nouveaux inscrits dans notre région

Nom	Prénom	Code Postal	Ville
BERTHE	Edouard	76 710	MONTVILLE
CODRON	Mélanie	76 260	EU
LAFOLIE	Florian	76 660	FRESNOY-FOLNY
MAURY-BUIGNET	Arielle	27 440	MESNIL-VERCLIVES
MOUCEL	Cloé	27 190	CONCHES EN OUCHE
SOLOY	Tom	27 340	PONT DE L'ARCHE
TOUTAIN	Simon	76 520	BOOS

Transfert vers le CROPP Haute-Normandie

Nom	Prénom	Département	Ville	Région
AMIARD	Claudie	27 930	GRAVIGNY	CENTRE
BRIER	Maëline	27 140	GISORS	ILE-DE-FRANCE
GRARADJI	Quentin	76 370	NEUVILLE LES DIEPPE	AUVERGNE
JARDIN	Estelle	27 130	VERNEUIL SUR AVRE	ILE DE FRANCE
KONDOSZECK	Julie	76 600	LE HAVRE	BASSE NORMANDIE
KRAFFT	Geoffroy	76 300	SOTTEVILLE LES ROUEN	ILE-DE-FRANCE
LANDAUD	Adèle	27 000	EVREUX	ILE-DE-FRANCE
LECOLIER	Juliette	76 300	SOTTEVILLE LES ROUEN	ILE-DE-FRANCE
LEDRU	Victorine	76 460	S ^T VALERY EN CAUX	ILE-DE-FRANCE
LEMEE	Amélie	76 430	EPRETOT	BRETAGNE
ROUZIE	Lucie	76 200	DIEPPE	ILE-DE-FRANCE
VACHER	Caroline	76 000	ROUEN	MIDI-PYRÉNÉES

Transfert vers une autre région

Nom	Prénom	Département	Ville	Région
ABROUS	Lydia	61 290	NEULLY SUR SEINE	CENTRE
COJAN	Claire	93 340	LE RAINCY	ILE-DE-FRANCE
GAUDIN	Maelvan	67 500	HAGUENAU	ALSACE
MARSEILLE	Anne-Sophie	54 000	NANCY	LORRAINE
MOREL	Cécile	67 400	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	RHONE-ALPES
PERRICHET	Julia	75 011	PARIS	ILE-DE-FRANCE

Radiations de l'Ordre de Haute-Normandie

Nom	Prénom	Département	Ville
BERTIN	Joëlle	76 250	DEVILLE LES ROUEN
DECAEN	Catherine	27 000	EVREUX
DOMENE GUERIN	Caroline	76 230	BOIS GUILLAUME
GODARD DE DONVILLE	Guillain	76 000	ROUEN
SCHUWER	François	27 200	VERNON
WYMEN ABRIAL	Christelle	27 370	AMFREVILLE LA CAMPAGNE